Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le 21/03/2024
ID : 081-218101400-20240313-2050_DL28130324-DE

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 24
Procurations : 9
Votants : 33

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

N° 28/2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Suppression Autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) - Création de deux terrains de foot à 5 - Budget Principal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars, à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL (arrivé en cours de séance), Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. BONHOMME, RENAULT, VANTAUX, Mmes ESPARBIÉ, LESPINARD (arrivée en cours de séance), MM. DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, BONNIFACY, M. NAVELLOU, Mmes ALBOUY POMPONNE, FAURE, LE NY, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :
M. LABORDE à Mme IMBERT
Mme RÉMY à Mme MARIGNOL
M. GAMBIER à Mme BALAT
M. POMARÈDE à Mme GUIDEZ
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE
Mme TAILHADES à Mme DECOUX-POINDRELLE
Mme LEY à M. DELORD
M. DAVID à M. NAVELLOU
Mme MOUGIN à Mme ALBOUY POMPONNE

Madame IMBERT est nommée secrétaire de séance.

.../...

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le 21/03/2024
ID : 081-218101400-20240313-2050_DL28130324-DE

.../...

La conseillère municipale, membre de la commission sports et jeunesse, informe ses collègues que la programmation des travaux de création de deux terrains de foot à 5 portant exclusivement sur l'exercice 2024, il n'est plus opportun d'adopter la gestion de ladite opération par la canal de l'« AP/CP ». Aussi, la délibération d'autorisation de programme - crédits de paiement prévisionnels afférente est devenue sans objet.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311.3 et R.2311.9,

Vu le décret 97.4175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu l'avis de la Commission des finances du 11.03.2024,

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la suppression de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération 489 « Création de deux terrains de foot à 5 ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

MAIRIE DE LAVAUR (TARN)

Bernard CARAYON.

La secrétaire de séance,

Marie-Christine IMBERT.